



PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé de la formation :	<u>Maintien et actualisation des compétences ACTEUR P.R.A.P. 2S</u> <i>Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et Médico-Social</i>
Organisation :	<ul style="list-style-type: none"> • Durée : 2 jours, soit 14 heures. • Formation réalisée en intra, groupe de 10 participants maximum • Matériel nécessaire sur site : voir liste sur document annexe ou site Internet imfb.fr
Prérequis :	Avoir suivi et validé la formation initiale Acteur PRAP 2S incluant l'ALM
Public :	Personnel du secteur Sanitaire et Médico-Social titulaire d'un certificat INRS d'Acteur PRAP
Méthode pédagogique :	<ul style="list-style-type: none"> • Retours d'expériences • Echanges sur les pratiques menées en situation réelle • Exercices ALM • Analyses de situation de travail, repérage des déterminants et recherche de pistes d'amélioration
Objectifs de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la validité de son certificat d'Acteur PRAP 2S • Actualiser ses connaissances concernant la prévention des risques liés à l'activité physique afin de diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux activités physiques et afin de participer à l'amélioration des conditions de travail • Permettre aux participants d'avoir un regard critique concernant l'organisation et la conception de leurs postes de travail
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel mécanisme d'apparition du dommage • Rappels sur l'analyse de situations de travail • Rappels sur l'amélioration des situations de travail • Rappels des principes de sécurité et d'économie d'effort sur charge inerte • Rappels sur l'ALM • Echanges et retours d'expériences sur les situations rencontrées, les points forts de la démarche, les axes d'amélioration possibles
Modalités d'évaluation :	Les stagiaires seront évalués selon le référentiel INRS sur une épreuve certificative portant sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail.
Formateur :	Formatrice PRAP certifiée INRS
Sanction et Maintien des compétences :	Certificat INRS d'Acteur PRAP 2S mis à jour délivré sous conditions de réussite de l'épreuve certificative. Formation de maintien des compétences de 2 jours à suivre tous les 2 ans
Tarif :	2180€ pour un groupe de 10 participants maximum